



Conflit avec un fournisseur, propriétaire d'un bar

Par Visiteur

Je suis propriétaire d'un bar, je me fournissais chez France Boissons depuis 10 ans mais pour des raisons économiques je me fournis chez Metro (3 fois moins cher). France Boissons me menace de démonter mes pompes à bières datant pour une partie de 6 ans et l'autre était déjà là sous l'ancien propriétaire, ainsi que la machine à café installée depuis 7 ans dont j'ai toujours réglé l'entretien ainsi que les réparations. Je n'ai signé aucun contrat d'exclusivité avec France Boissons.

Ma question est : en a-t-il le droit car à l'époque ce matériel était installé gracieusement ? Y a-t-il de la vétusté sur le matériel et peut-il venir chez moi le démonter comme il me l'a dit. Dans l'attente d'une réponse, salutations.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis propriétaire d'un bar, je me fournissais chez France Boissons depuis 10 ans mais pour des raisons économiques je me fournis chez Metro (3 fois moins cher). France Boissons me menace de démonter mes pompes à bières datant pour une partie de 6 ans et l'autre était déjà là sous l'ancien propriétaire, ainsi que la machine à café installée depuis 7 ans dont j'ai toujours réglé l'entretien ainsi que les réparations. Je n'ai signé aucun contrat d'exclusivité avec France Boissons.

Ma question est : en a-t-il le droit car à l'époque ce matériel était installé gracieusement ? Y a-t-il de la vétusté sur le matériel et peut-il venir chez moi le démonter comme il me l'a dit. Dans l'attente d'une réponse,

Je pars du principe que ces machines vous ont été prêtées gracieusement (cas le plus fréquent).

Dans ce cas malheureusement, France Boisson a bien raison. En effet, dans le cadre d'un prêt à durée indéterminée (sans date limite de restitution), l'emprunteur a l'obligation de restituer la chose dès lors que le prêteur respecte un délai de préavis raisonnable (entre 15 jours et un mois).

Vous devrez effectivement rendre ces machines si vous ne restez plus avec France Boisson.

Très cordialement.